

## De la concurrence à la coopération

par Marylise LEBRANCHU, députée du Finistère



Les débats du Congrès des Maires ont démontré, s'il en était encore besoin, la difficulté grandissante d'être aujourd'hui élu local, maire ou conseiller.

Les crises municipales se multiplient dans les communes de notre département. Les responsabilités, l'exigence croissante des admini-

nistrés, les contraintes financières finissent par décourager ceux qui donnent d'eux-mêmes pour le bien de tous.

La Loi NOTRe a été pensée pour simplifier l'action publique en clarifiant les compétences. Elle permet de restructurer, d'améliorer les politiques publiques et de déterminer des territoires de mutualisation de moyens et d'investissements. Elle oblige à penser ensemble les projets cohérents. Elle donne le courage de faire ce qui est plus juste et plus efficace.

J'entends certains expliquer que la loi NOTRe a été mal préparée et mal gérée.

Pourtant la loi c'est plus de 120 réunions avec des élus locaux, dont l'AMF. Plus de 250 déplacements sur le territoire français. Un travail parlementaire de plusieurs semaines avec les sénateurs à l'issue de leurs états généraux. C'est d'ailleurs ce travail au Sénat qui a généré la césure du texte en deux parties (MAPTAM puis NOTRe) et ce sont les sénateurs qui ont obtenu du Premier Ministre que la loi NOTRe ne soit définitive qu'avec la majorité au Sénat ET à l'Assemblée. Si bien que la loi a été votée par une majorité de droite au Sénat et une majorité de gauche à l'Assemblée, générant de nombreuses rectifications de texte : retour de compétences aux départements et absence de protagoniste pour le tourisme. La France est d'ailleurs le pays qui compte le plus de dépense publique par touriste mais le moins de retour de valeur.

Mais la loi NOTRe c'est aussi :

- Des régions renforcées sur l'économie, l'aménagement du territoire, l'environnement, les transports et le numérique. Trois schémas au lieu d'une vingtaine, avec une concertation obligatoire pour des schémas opposables,
- Des départements centrés sur les solidarités, humaines et territoriales,
- L'élaboration et la mise en œuvre de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- La suppression de la notion d'intérêt communautaire et le passage de 4 à 10 compétences obligatoires en lieu et place des communes, dont la promotion du tourisme, les aires d'accueil des gens du voyage et les maisons de services au public, la gestion et collecte des déchets, l'eau, l'assainissement,
- L'extension des droits de l'opposition.

Et c'est enfin :

- Brest qui devient métropole comme Nantes et Rennes pour le développement équilibré de toute la Bretagne,
- La fin des « mini intercommunalités » sans moyen d'ingénierie où dans le Finistère nous passons de 26 à 21 EPCI, une des plus faibles réorganisations de France,
- La possibilité de transférer à la Région l'aménagement, l'entretien et la gestion des ports, permettant une mise en cohérence de leur action avec celle des ports déjà gérés par la Région.
- La promotion des langues régionales. La loi NOTRe prévoit que le maire de la commune de résidence, dont les écoles ne dispensent pas un enseignement de langue régionale, ne peut s'opposer à la scolarisation d'enfants dans une école d'une autre commune.

Toutes ces réformes et ces débats ont logiquement conduit à une complexité du texte qui n'est pas tant le fait du gouvernement (la première loi proposée était une loi-cadre) que des multiples propositions des associations des maires notamment. La difficulté s'explique aussi par le fait que les associations entre elles se font concurrence et que la réflexion est davantage conduite en strates de populations qu'en territoires.

A la concurrence des territoires, s'ajoute la baisse des dotations, qui a été enclenchée, je le rappelle, par les plans de rigueur de 2011 en raison d'une dette d'Etat qui avait atteint des proportions insupportables, mettant la souveraineté nationale en péril. C'est sans doute ce que nous aurions dû davantage dire en juillet 2012. Des efforts considérables ont été menés auxquels les collectivités, même dans notre état décentralisé, doivent participer. Notre capacité à nous transformer nous permettra de faire mieux avec moins. La nécessité financière nous y contraint.

Gilles Carrez, Président de la Commission des finances pense qu'aucune majorité ne reviendra sur les baisses de dotations déjà réalisées. Chacun doit rester cohérent d'autant que les dépenses de police, justice, défense, économie ou école sont considérées comme insuffisantes. Certains proposent de diminuer le nombre de fonctionnaires territoriaux mais cela ne pourrait se faire qu'en diminuant les dotations puisque la constitution garantit l'autonomie de gestion des collectivités. Au contraire, devant les difficultés du pays, le Président de la République, au congrès des maires, réunis à Paris, a donc décidé de diminuer de moitié l'effort demandé aux communes en 2017.

Les citoyens vivent leur identité souvent à travers leur commune de naissance ou de résidence il ne faut donc pas supprimer les communes, c'est l'histoire de la France. En revanche, ces mêmes citoyens ont un bassin de vie (logement, école, travail, santé...) qui dépasse leur commune, nous devons donc nous adapter en travaillant à cette échelle pour répondre à ce qui fait la force de la collectivité, l'amélioration de la vie quotidienne.



# INFOMAIRES

ASSOCIATION DES MAIRES DU FINISTÈRE ■ 1, rue Parmentier - 29200 BREST - Tél. 02 98 33 88 70 - Fax 02 98 33 88 71  
Mel : amf29@wanadoo.fr - Site : [www.amf29.asso.fr](http://www.amf29.asso.fr) - En cas d'urgence : 06 30 36 44 49

## Rétrospective Ur sell war-gil

L'Agenda de l'association depuis le 14 avril 2016 :

### Avril

**Le 22**, AG annuelle de l'AMF 29. Intervention de Yann LE MEUR, expert sur la réforme des dotations - Châteaulin

### Mai

**Le 10**, réunion direction AMF 29/ UBO sur le service formation des élus - Brest

**Le 12**, réunion de la directrice AMF 29 et Agence Bergame avec Mme MOLINA, déléguée régionale Ina Atlantique, finalisation du partenariat CCF 2016 - Rennes

**Le 13**, réunion d'exécutif restreint de l'AMF 29 «Petit Bureau» - Brest

**Le 20**, présence de la 1<sup>ère</sup> VP AMF 29 au Forum de la création/ reprise d'entreprise - Concarneau.

**Le 21**, participation de M. LECLERC, VP AMF 29, à l'inauguration de la fête «des territoires, d'ici et d'ailleurs» - Ploudaniel

**Le 25**, réunion préparatoire CCF 2016 entre AMF 29/Agence Bergame, suivie de la présentation par la directrice du dossier 7<sup>e</sup> Carrefour au Directeur de l'antenne de la Bretagne occidentale (Région), Loïc PEZENNEC - Brest

**Le 27**, réunion de Conseil d'administration de l'AMF 29 - Châteaulin, suivie de la réunion préparatoire du CCF 2016 entre la directrice AMF 29 et l'animateur des conférences - Brest

**Le 31**, déplacement de la délégation finistérienne (200 personnes) au Congrès des maires de France - Paris.

### Juin

**Les 1<sup>er</sup> et 2**, congrès des maires et présidents de communautés de France : participation des PAD et DAD au petit-déjeuner à l'invitation du président BAROIN. Verre de l'amitié offert à la délégation 29 par l'AMF 29 - Paris.

**Le 7**, présentation par la directrice AMF 29 du dossier CCF 2016 au directeur de Cabinet de Mme la présidente du CD 29 - Brest

**Le 8**, participation du président CAP à la rencontre des présidents d'EPCI organisée par le CD 29 sur ses interventions dans le domaine économique et international, suivi de la participation de M. GOUBIL au COPIL Charte Agriculture et Urbanisme - Quimper.

**Le 9**, réunion préparatoire du point-info relatif aux produits locaux en restauration collective lors du CCF 2016 avec la Chambre d'agriculture 29, suivie de la présentation du dossier CCF 2016 par la directrice de l'AMF 29 au Directeur de Cabinet de M. le maire de Brest - Brest

**Le 10**, réunion de travail de la directrice avec le directeur départemental Ouest-France/ partenariat CCF 2016 (encarté spécial), suivi de la rencontre entre le président CAP et la DASEN 29/projet de protocole ruralité - Brest

## Le mot du Président Gerig ar Prezidant

### Un 99<sup>e</sup> Congrès national sans commune mesure

Retour sur un premier Congrès national de début juin qui n'avait rien de printanier, ni par sa météo exécrationnelle, ni par son atmosphère marquée d'une gravité exceptionnelle.



Une partie de la délégation 29 au pot de l'amitié du jeudi matin (Passage amical de Jean-Paul DELEVOYE et André ROSSIGNOT, anciens ministres)

#### Réorganisation à tous les étages, finances locales moins impactées

Inauguré sous le signe de l'Europe en présence de Jean-Claude JUNCKER, le dernier congrès de l'AMF a porté un éclairage national sur les interrogations des élus de tous les départements dans un paysage triplement inédit : celui de finances incertaines et de crainte d'étouffement financier, de réorganisations territoriales en marche volontaire ou imposée, de problématiques sociétales nouvelles. Il se confirme que cette mandature municipale et communautaire ne se caractérisera pas par sa légèreté, bien au contraire.

Deux cents finistériens auront fait le déplacement et sont repartis avec une confirmation : les mois à venir seront marqués par de nombreuses ré-écritures qui obligeront élus et réseaux d'élus à une activité démultipliée.

Après ce retour, il se confirme aussi que quatre des revendications de l'AMF nationale ont été entendues par le Président de la République s'exprimant en clôture : réduction de moitié de l'effort demandé aux communes et EPCI en 2017 (un milliard au lieu de deux), fonds d'investissement local prolongé d'un an et revu à la hausse (1,2 milliard), bonus financier reconduit jusqu'en fin d'année pour les communes nouvelles, et enfin texte de loi spécifique pour la réforme de la DGF (application en 2018).

#### Réaffirmation du rôle clé de la commune, maillon irremplaçable

Moments de grands débats et d'interrogations, ce rassemblement annuel pluraliste reste avant tout celui de la solidarité. Dans un monde en profonde mutation, l'élu de proximité rassure et cet élu c'est le maire. En période de crise, son rôle devient irremplaçable : la violence des aléas climatiques suite aux pluies diluviennes est venue le confirmer. Les équipes municipales sont souvent les premières à se mobiliser, aux côtés des forces de l'ordre, pour venir en aide aux naufragés de la route, de la météo ou de toute autre catastrophe touchant le territoire national.

Sans cette solidarité communale qu'advient-il ? La question mérite d'être posée en visionnant les images impressionnantes de crues centennales diffusées en boucle le temps de ce Congrès : Qui d'autre que le maire face à une situation d'urgence aura cette réactivité et cette connaissance fine de sa population ?

Ce Congrès aura avant tout confirmé que la commune doit perdurer, sans doute en s'adaptant, pour que la vie sur nos territoires ne devienne pas insurmontable pour nos concitoyens.

Bien sincèrement,  
Dominique CAP, Président AMF 29

MARCHÉ DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES ET PRIVÉES



GROUPAMA L'ASSUREUR N°1 DES COMMUNES

à retrouver sur [groupama-collectivites.fr](http://groupama-collectivites.fr)



### «Soirée parlementaire» : invitation des élus finistériens au Sénat (le mardi soir)

Cocktail dinatoire à l'invitation des parlementaires finistériens dans les salons de Boffrand de la présidence du Sénat. En présence du président Gérard LARCHER, puis du ministre de la Justice, M. Jean-Jacques URVOAS, Garde des Sceaux.



Ouverture par le président LARCHER avant l'arrivée de Mme LEBRANCHU et M. CANEVET

### Le stand de l'AMF 29 sur l'espace AD de l'AMF nationale : accueil sur les trois jours des élus finistériens, réunions de travail des directeurs des quatre AMF Bretagne...



Les autres rendez-vous du Congrès National : participation aux débats et ateliers, échanges des PAD (accompagnés de leurs directeurs) avec le président BAROIN le mercredi matin, rencontres avec les partenaires du réseau finistérien, Conseil d'administration de l'ANDAM (DAD 29 secrétaire), partage d'expériences avec les autres régions...

### Verre de l'Amitié organisé par l'AMF 29 (le jeudi matin)



Le président CAP aux côtés d'élus dont Mme Agnès LE BRUN, vice-présidente AMF nationale (B8) et M. Jacques LE NAY, président AMF 56



Quelques photos de groupes d'élus, moment convivial de rencontre et d'échanges

### Les prochains grands rendez-vous du réseau pluraliste finistérien

- **7<sup>e</sup> Carrefour des Communes du Finistère** les jeudi 6 - vendredi 7 octobre au Quartz-Congrès à Brest

Retrouvez le **dossier de présentation** de cet événementiel, conférences et temps forts (le Président BAROIN attendu en inauguration) sur le site de l'association : [www.amf29.asso.fr](http://www.amf29.asso.fr)

La newsletter N°1 spéciale Carrefour vous sera transmise par courriel fin juin.

A noter que pour la première fois, l'AMF nationale tiendra un stand sur l'espace exposant, venez nombreux découvrir l'intégralité des services du réseau mis à votre disposition !

ERDF devient

**enedis**  
L'ELECTRICITE EN RESEAU

## Rappel des modalités de déclarations et des règles de sécurité relatives à l'organisation de spectacles de feu d'artifice

La période estivale approche et, avec elle, l'organisation de spectacles de feux d'artifice. Les communes sont les premières organisatrices d'événements pyrotechniques.

À la suite d'accidents survenus en France en 2015 et afin de répondre aux enjeux de sécurité publique liés au stockage et à l'utilisation de produits pyrotechniques, il paraît essentiel de rappeler les grands points de la réglementation encadrant la réalisation de ce type de spectacle ainsi que le stockage des produits pyrotechniques.

**1- Déclaration et organisation :** tout spectacle pyrotechnique (articles L. 557-1 à L. 557-61 et R. 557-6-1 à R. 557-6.15 du code de l'environnement) doit obligatoirement être déclaré au moins un mois avant sa réalisation à la mairie et à la préfecture (sous-préfecture pour les communes des arrondissements de Brest, Morlaix et Châteaulin) sur l'imprimé CERFA 14098\*01.

Le dossier de déclaration précise :

- le nom de l'organisateur
- les conditions de mise en œuvre des produits
- la liste des produits utilisés
- le nom de la personne qui dirige l'exécution, titulaire d'un agrément préfectoral
- le responsable du stockage avant tir
- les dispositions destinées à limiter les risques pour le public et le voisinage (choix du site, respect des distances de sécurité...)
- l'attestation d'assurance responsabilité civile

Les prestataires doivent veiller au respect des règles réglementaires et de sécurité.

Il appartient au maire de contrôler l'application des règles de sécurité et il peut, dans le cadre de ses pouvoirs de police générale, restreindre

l'acquisition ou l'utilisation des artifices de divertissement dans le cas où des circonstances locales le justifient.

### 2- Les conditions de stockage

Le lieu de stockage doit également être déclaré auprès du Préfet un mois avant l'événement.

Il revient à l'organisateur d'assurer le respect des règles de sécurité de stockage : respect des distances de sécurité en vigueur, local sécurisé, conçu avec des matériaux ne risquant pas d'entraîner une quelconque réaction « chimique », aucune présence quelconque de matériaux combustibles ou bouteille de gaz, etc.

En tant qu'organisateur de l'événement, le maire se porte garant de son bon déroulement et doit veiller au respect des règles de sécurité.

Il se doit donc de vérifier que les personnes en charge de la mise en œuvre de l'événement (personnel communal ou prestataire choisi) disposent bien des autorisations spécifiques à la réalisation de l'événement, mais également que les conditions d'acquisition et d'utilisation de produits pyrotechniques sont bien respectées, ainsi que leurs conditions de stockage.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous référer au courrier du Préfet du Finistère et aux documents qui l'accompagnent, et vous rendre sur les sites suivants :

<http://finistere.gouv.fr/Demarches-administratives/Police-administrative/Feux-d-artifices-spectacles-pyrotechniques#F22235>

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Missions-du-ministere-en-matiere.html>

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F22235>

## En direct avec le Conseil Départemental War-eeun gant ar C'huzul-departamant

*Le Conseil départemental a présenté jeudi 23 juin 2016 son nouveau projet politique. Quelques nécessaires informations sur ce document avec une présentation du développement de l'ingénierie départementale.*

### Qu'est-ce que le Conseil départemental ne fera plus ? Les conséquences de la Loi NOTRe

Le Conseil départemental ne peut plus intervenir financièrement que dans les domaines explicitement définis par la loi. Il ne peut ainsi, par exemple, plus verser d'aides économiques directes aux entreprises sauf, en lien et concertation avec la région Bretagne, dans les domaines de l'agriculture, de la pêche, de l'agroalimentaire et de la forêt. Les compétences en matière de transports sont transférées au Conseil régional : transports scolaires, interurbains, desserte des îles. Le Conseil départemental continue à assurer le transport des élèves en situation de handicap au titre de ses missions de solidarité. La compétence du Conseil départemental en matière de planification dans le domaine des déchets est également transférée à la Région Bretagne, à laquelle il incombe désormais de réaliser un plan régional de prévention et de gestion.

### Les répercussions du contexte budgétaire

Depuis quelques années, les dépenses de solidarité, notamment les allocations individuelles de solidarité nationale, augmentent très fortement alors que les recettes, singulièrement les dotations de l'État, diminuent. Tout en restant attentifs à mettre en œuvre de manière efficace les politiques publiques qui lui sont confiées, le Conseil départemental devra trouver des pistes d'économie et de rationalisation afin de s'inscrire dans

le cadre budgétaire contraint et dégager des marges de manœuvres pour répondre à de nouveaux besoins. Par le projet politique, le Département définit des priorités. Elles seront le fil conducteur pour opérer des choix qui, lors des débats budgétaires de fin d'année, pourront se traduire par la mise en place de nouvelles actions, mais également par la suppression, la suspension ou le report de certaines de nos interventions.

### Des compétences en termes d'ingénierie et d'assistance technique

Les Départements sont depuis longtemps des acteurs importants en matière d'assistance technique et d'ingénierie. La loi NOTRe est venue renforcer ce rôle du Conseil départemental. L'assistance technique correspond à un appui sur des dimensions très opérationnelles, avec une expertise forte, pour aider les collectivités à faire émerger des projets précis. L'ingénierie correspond à un champ plus large et intègre une dimension stratégique, à l'échelle du département et au service des territoires et des collectivités le constituant. Le Département proposera une offre de service départementale à l'attention des territoires à la fin de l'année 2016. Il s'agit dans un premier temps de définir la nature des besoins et des attentes. Le Département se positionnera ensuite avec les collectivités et les structures porteuses d'ingénierie sur les domaines retenus, les complémentarités d'intervention et le niveau de service à atteindre. Les missions des structures majeures départementales dont nous sommes membres, voire fondateurs, seront précisées et articulées. La fonction d'observation territoriale sera confortée. Par une connaissance fine des territoires, elle permet en effet d'être en phase avec leurs besoins, d'anticiper les évolutions, et de pouvoir y répondre de manière pertinente et différenciée.